

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/1/dumas-1-2-1965.pdf>

Article revue Prospectives, Volume 1, Numéro 2.

\*\*\* SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF \*\*\*

## Quand l'APPLEC devient le Syndicat Professionnel des Enseignants

par Michel DUMAS

### Vue d'ensemble

Que devient l'APPLEC ? Voilà la question que nous a posée PROSPECTIVES en nous invitant à collaborer à sa seconde livraison. Nous tenterons donc de présenter notre syndicat dans sa situation actuelle et d'esquisser les grandes lignes de sa politique et de ses projets.

### UN NOUVEAU VISAGE

Signalons dès le point de départ qu'il n'est plus juste de parler de l'APPLEC puisque, lors d'une assemblée générale tenue récemment, les délégués approuvaient le changement du nom "Association Professionnelle des Professeurs laïques de l'Enseignement Classique" pour "Syndicat Professionnel des Enseignants du Québec", maintenant connu sous le sigle S.P.E. depuis son approbation par le Secrétaire de la Province, le 8 février.

A ce changement de nom, s'est ajouté un élargissement de la juridiction du Syndicat. Le S.P.E. est maintenant habilité à représenter tous les éducateurs excepté ceux du niveau primaire. Cependant, le S.P.E. entend, pour les mois à venir, représenter surtout les enseignants du secteur classique, privé ou public, à travers la province de Québec.

En effet, fondée il y a vingt ans pour se mettre au service des professeurs laïques de l'enseignement classique, l'APPLEC avait toujours œuvré depuis dans ce secteur en cherchant à améliorer, d'une part, les conditions de travail du professeur et, d'autre part, son statut professionnel. Il n'est donc pas étonnant que

le S.P.E. veuille poursuivre un travail pour lequel il est préparé et augmenter sa représentation dans ce secteur.

### LES EFFECTIFS

Le S.P.E. représente actuellement 600 professeurs des collèges classiques. Certains ont adhéré au syndicat à titre individuel mais le S.P.E. représente la majorité des professeurs laïques dans 24 collèges dont quatre seulement ont moins de 15 professeurs laïques à leur emploi. Une convention collective a été négociée ou est sur le point de l'être dans toutes ces institutions réparties à travers la province, de Valleyfield et St-Hyacinthe à Mont-Laurier, de Jonquière et Chicoutimi à Hauterive et Rimouski en plus des six collèges de la région métropolitaine de Québec et des dix de la région métropolitaine de Montréal.

### L'AFFILIATION À LA CSN

Le syndicat, indépendant depuis sa fondation, s'est affilié à la Confédération des Syndicats Nationaux, le 8 août dernier. Parmi les différents motifs qui ont poussé l'APPLEC d'alors à s'affilier à la CSN, il faut noter le dynamisme de cette centrale chez qui s'est développé, depuis quelques années, un syndicalisme de type professionnel, ce qui la rend aujourd'hui vraiment représentative des différentes couches de la société. Les membres de l'APPLEC ne furent pas indifférents à cet engagement social pas plus qu'à la force syndicale de la CSN et à sa force de pression, à l'heure où la démocratie des corps intermédiaires a cours dans le milieu de l'éducation. Les professeurs de l'enseignement spécialisé sont venus rejoindre ce premier groupe d'enseignants et on est en droit d'attendre qu'ils seront bientôt rejoints par d'autres.

## DE NOUVEAUX SERVICES

Le S.P.E. possède également, depuis juin dernier, son secrétariat permanent situé dans les édifices de la CSN à Montréal. Ses débuts sont modestes mais déjà le syndicat a pu procurer des services continus d'information, de relations extérieures et de négociation. Il mettra définitivement sur pied, à l'été, certains autres services.

Enfin, le S.P.E. a changé au début de l'année sa formule de journal. Maintenant publié sur format tabloid et par procédé offset, ce journal cherche avant tout à s'engager sur toutes les questions qui concernent les enseignants. Depuis le changement de nom du Syndicat, ce journal porte maintenant le nom d'AC-CENT.

## La politique du S.P.E.

Quelle est la politique d'ensemble du Syndicat Professionnel des Enseignants? Les constitutions assignent au Syndicat trois tâches principales intimement liées les unes aux autres: a) représenter les éducateurs pour lesquels il a une reconnaissance de juridiction; b) protéger les intérêts et défendre les droits des membres, principalement par la convention collective; c) assurer par tous les moyens les bonnes relations entre les membres, entre les membres et leurs employeurs ou les corps intermédiaires.

Il ne fait aucun doute que le S.P.E. cherche d'abord à protéger les intérêts des professeurs laïques qui sont à l'emploi d'institutions classiques. Ces intérêts sont nombreux et divers et ne se limitent nullement, comme on peut parfois chercher à le laisser entendre, à des préoccupations "matérielles". Si de saines conditions matérielles de travail demeurent essentielles, le Syndicat se doit de travailler, à sa façon, à la promotion de la profession. Nous croyons que depuis sa fondation, l'APPLEC a contribué, dans la mesure de ses humbles moyens, à assainir les conditions de travail et à redonner plus de dignité à la profession de l'enseignement.

## GAGNER DÉCEMMENT SA VIE

Premièrement, il faut que le professeur trouve dans l'enseignement l'assurance qu'il pourra y gagner décemment sa vie. C'est pourquoi il faudra sans cesse travailler à améliorer les traitements et bénéfices marginaux afin que le professeur soit rémunéré à sa juste valeur et en proportion de ses années d'étude et pour que ces traitements répondent toujours à l'augmentation normale de l'indice du coût de la vie.

Mais parmi les problèmes les plus urgents à résoudre, il faut surtout signaler la nécessité pour le professeur d'être assuré de la sécurité d'emploi et de participer plus largement à l'œuvre d'éducation à laquelle il est voué.

## Plus de sécurité

Le syndicat insiste donc particulièrement sur le statut de permanence à l'institution d'un professeur qui y a enseigné avec succès depuis un an ou plus. Après de longues études, le comité provincial de la convention collective du S.P.E. en est venu à la conclusion qu'il fallait défendre à tout prix ce principe si on ne voulait pas voir se perpétuer une malheureuse situation de déplacements massifs de professeurs d'une institution à l'autre à la fin de chaque année scolaire. Quels qu'aient été les motifs ou les occasions de ces déplacements, nous savons à quel point ils ont souvent sérieusement entravé le travail professionnel entrepris par le professeur dans une institution. Le professeur, jamais assuré de son avenir, est préoccupé par l'obligation de sans cesse recommencer, de chercher, avec peine, un nouvel emploi. C'est au professeur et à la profession qu'on fait ainsi grand tort.

## UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ

Par ailleurs, il faut permettre au professeur de participer beaucoup plus largement qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant à l'œuvre d'éducation d'une institution. L'enseignement d'une discipline, à un groupe donné d'élèves, qui constitue normalement la charge d'un professeur, comporte certes déjà son poids de responsabilités. Mais nous savons combien le professeur laïque trouvera encore plus de motivations à son travail s'il est appelé à donner son point de vue à diriger ou à prendre des décisions dans sa discipline ou dans l'administration académique et professionnelle de son collègue. C'est pourquoi le S.P.E. met de l'avant, dans sa convention collective, un comité de pédagogie ayant pour but de permettre aux professeurs laïques de participer aux décisions qui régissent en définitive leur profession. Il semble d'ailleurs normal que les professeurs laïques, de plus en plus nombreux dans l'institution, constituant très souvent une forte majorité des effectifs enseignants, soient liés plus étroitement à l'administration académique et professionnelle de leur collègue.

Ces quelques perspectives sur certains des objectifs généraux que poursuit le S.P.E. dans la négociation collective, permettront peut-être de mieux faire comprendre comment notre Syndicat, loin de se limiter à rechercher plus d'avantages "matériels" pour ses mem

bres, entend se servir de la convention collective pour institutionaliser des principes qui sont à la base de la promotion de la profession elle-même. Si le syndicalisme professionnel a un sens, c'est bien celui-là qu'il faut lui donner.

#### UNE UNITÉ SOUHAITABLE

Il nous reste à souhaiter que ce service collectif, essentiel dans notre société d'aujourd'hui, s'étende rapidement à un plus grand nombre de membres. Le S.P.E. a déjà plusieurs années d'existence, mais ce n'est que depuis quelques années qu'il connaît une

expansion très marquée qui nous semble correspondre à l'éveil de la conscience collective du personnel enseignant. Cette expansion du mouvement laisse espérer qu'on pourra, dans un avenir très rapproché, accéder à un stade plus avancé de collectivisme et que des réalisations nouvelles, comme le serait par exemple la négociation provinciale d'un contrat de travail, pourront voir le jour. C'est peut-être ce même jour que pourra également se réaliser le dernier but du Syndicat Professionnel des Enseignants que nous n'avons pas développé ici: "assurer par tous les moyens les bonnes relations entre les membres, entre les membres et leurs employeurs ou les corps intermédiaires" •